



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE DE CORSE**

Direction interrégionale de la Mer  
Méditerranée  
Délégation de la DIRM en Corse

## **Demande d'autorisation de pêche au corail en scaphandre autonome** **Saison 2020**

### **DEMANDEUR :**

NOM - Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Quartier et N° d'immatriculation :

Qualification professionnelle :

Fonction exercée à bord :

Date du certificat médical (certificat à joindre).

Antériorité (n° et date de la décision précédente) :

Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie (C.A.H à joindre) délivré le

Classe :

Mention :

Option :

### **Nom du NAVIRE.**

N° et Quartier d'immatriculation :

### **Effectifs** (Nom- Prénom) :

- opérateur de secours

- surveillant :

- chef d'opération hyperbare (sauf si cette fonction est tenue par un des trois précédents) :

Qualification hyperbare\* : oui /non .

**Équipements techniques** spécifiques (ROV):

Caractéristiques de l'appareil utilisé pour la plongée (circuit ouvert, fermé ou semi-fermé)

Caisson de recompression à bord : OUI - NON  
(si oui, caractéristiques de l'appareil : type, marque)

Période envisagée :

Profondeur maximale des plongées envisagées :

**Certifie l'exactitude des renseignements fournis**

**date et Signature :**

**Important :**

\* Joindre copie du certificat médical et des qualifications à l'hyperbarie,

\* Rappel de la nouvelle réglementation par arrêté ministériel du 14 mai 2019 définissant les procédures d'accès, de séjour, de sortie et d'organisation du travail pour les interventions en milieu hyperbare exécutées avec immersion ans le cadre de la mention B.